

PAR COURRIEL

Québec, le 2 mai 2025

Objet : Demande d'accès n°2025-04-008 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 mars dernier, concernant les données de géolocalisation des orignaux abattus au cours des dernières années.

Nous vous informons que nous ne pouvons pas vous remettre les renseignements demandés. Notre décision s'appuie sur l'article 22 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Cependant, le secteur concerné par votre demande a fourni des précisions dans le document suivant:

- Données abattages – 2025-04-008, 3 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur les documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Dylan Mésidor, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel dylan.mesidor@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

Direction principale des renseignements, de l'accès à l'information,
de l'éthique et des plaintes

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 3

DAI 2025-04-008

Nous aimerions savoir s'il est possible d'obtenir ces données dans le cadre d'un projet de développement de logiciel destiné aux chasseurs d'orignaux.

Les données provenant de l'enregistrement du gros gibier (ex. : la localisation des orignaux abattus) peuvent être partagées lorsqu'elles sont généralisées, c'est-à-dire lorsqu'elles sont regroupées (total pour un territoire donné) ou présentées à large échelle. Les données d'abattage peuvent ainsi être transmises sans entente ou licence dans les formats suivants :

- Carte pdf ou Grid d'ESRI ou Geotiff (voir l'exemple 1 ci-dessous);
- Tableau présentant un total d'animaux abattus à large échelle, comme par exemple, la province, une zone de chasse, une région, une MRC ou une municipalité (voir l'exemple 2 ci-dessous).

Les données généralisées à l'échelle des zones de chasse pour la saison 2024 sont disponibles sur Québec.ca. Pour les années antérieures à 2024, ces mêmes données sont disponibles sur Données Québec.

Québec.ca : [Statistiques de chasse | Gouvernement du Québec](#)

Données Québec : [Statistiques historiques de chasse du gros gibier et de chasse/piégeage de l'ours noir au Québec - Jeu de données - Données Québec](#)

Pour obtenir des données généralisées à d'autres échelles, il est possible de déposer une demande au Ministère à l'aide du formulaire disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/statistiques-donnees/donnees-gratuites-faune#c188562>

Avant de compléter une demande, vous devez vous assurer que les données que vous recherchez ne sont pas offertes gratuitement : [Données gratuites sur la faune | Gouvernement du Québec](#).

Les données d'enregistrement non généralisées, telle la localisation précise des orignaux abattus, sont des données sensibles et ne peuvent pas être partagées à l'externe sans une entente écrite entre le demandeur et le Ministère. Cette entente prévoit notamment les conditions d'utilisation et de diffusion des données avec l'objectif de protéger la confidentialité de celles-ci. Ce genre d'entente n'est pas disponible pour le grand public (les citoyens) et les médias. Pour déposer une demande de données non généralisées, vous devez remplir le même formulaire que pour les données généralisées, soit celui disponible au lien suivant : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/statistiques-donnees/donnees-gratuites-faune#c188562>

Nous souhaitons clarifier les conditions d'utilisation de ces données. Aurions-nous le droit de les exploiter à des fins commerciales?

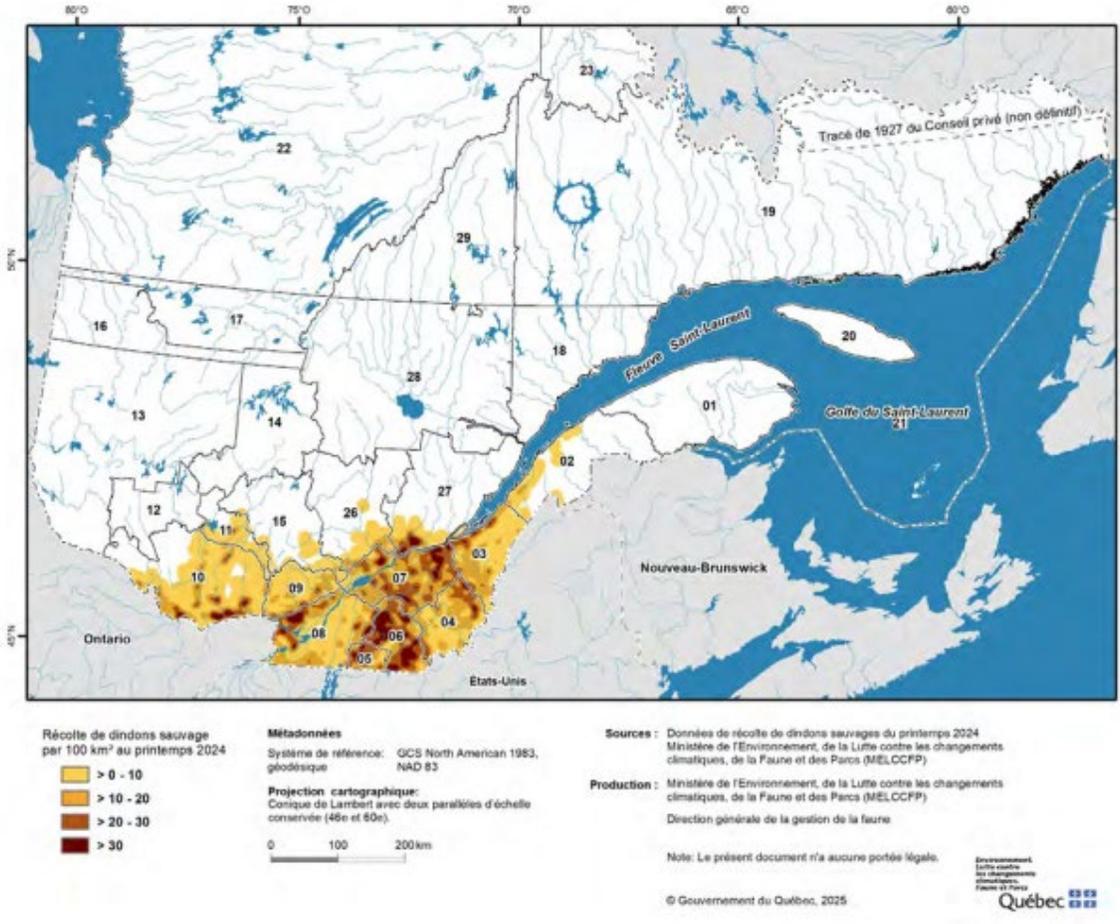
Les données généralisées disponibles sur Données Québec ont une licence CC-By. Cette licence vous permet de distribuer, remixer, arranger et adapter les données même à des fins commerciales. Vous devez toutefois indiquer la provenance des données (crédit). En général, cette même licence est attribuée aux données généralisées transmises à d'autres échelles dans les formats mentionnés précédemment.

Pour les données non généralisées, votre projet doit d'abord être éligible à une entente avec le Ministère. Si c'est le cas, une analyse du projet, notamment de la façon dont les données seront diffusées, sera réalisée afin de déterminer si un usage commercial peut être autorisé et, le cas échéant, à quelles conditions.

Existe-t-il une manière de se connecter à ces données via une application ou une API?

Non. La base de données associée à l'enregistrement du gros gibier contient des renseignements personnels. Afin de protéger ces renseignements, il n'existe aucune manière de s'y connecter via une application ou une API.

Exemple 1. Récolte de dindons sauvage par 100 km² au printemps 2024



Exemple 2. Récolte d'orignaux par zone de chasse (excluant les réserves) en 2024

Zone de chasse	Femelles adultes	Mâles adultes	Veaux	Total
1	1669	2848	610	5 127
2	154	1980	630	2 764
3	0	589	0	589
4	1	312	0	313
5	0	2	0	2
6	0	26	6	32
7	1	101	23	125
8	0	1	0	1
9	0	18	0	18
10	11	226	0	237
11	12	65	6	83
12	2	177	1	180
13	34	1451	296	1 781
14	1	530	43	574
15	0	257	1	258
16	0	337	45	382
18	2	1131	77	1 210
19	170	558	29	757
22	0	85	2	87
26	0	561	74	635
27	29	485	4	518
28	7	2660	241	2 908
29	82	237	13	332